

**5<sup>ème</sup> Réunion du Comité de session du  
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC5)**

*En ligne, 28 juin – 9 juillet 2021*

UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.4.1

**MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE ET ESPÈCES MIGRATRICES**

*(préparé par le Secrétariat)*

**Résumé :**

Le présent document est une synthèse des missions et des domaines de compétence relevant de la Convention relative aux maladies de la faune sauvage, ainsi que des mécanismes institutionnels et techniques établis pour exécuter ces missions.

Le Comité de session est invité à examiner son rôle ainsi que sa contribution aux travaux de la Convention dans ce domaine, notamment l'éventuelle reprise des travaux du Groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies.

## MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE ET ESPÈCES MIGRATRICES

### Contexte

1. La pandémie de COVID-19 a cristallisé l'attention sur les maladies de la faune sauvage et les risques qu'elles représentent pour la santé humaine. Elle a également entraîné une prise de conscience concernant les liens qui existent entre, d'une part, la fréquence accrue des maladies infectieuses émergentes de la faune sauvage et les effets qu'elles ont sur les humains et, d'autre part, l'exploitation de la faune sauvage et la destruction et la fragmentation de l'habitat.
2. Les mêmes activités humaines qui engendrent le risque accru de maladies infectieuses véhiculées par des animaux constituent également des facteurs importants de déclin des espèces sauvages d'animaux, notamment des espèces migratrices. Il s'agit, entre autres, de l'utilisation directe des espèces sauvages pour divers motifs, tels que l'utilisation de la viande comme source de nourriture ou de revenus, l'utilisation de parties des carcasses animales à d'autres fins commerciales, la chasse récréative et les pratiques de guérison traditionnelles, ainsi que de la destruction de l'habitat naturel et l'intrusion dans des activités permettant de rapprocher l'humain et ses animaux d'élevage des espèces sauvages, augmentant ainsi le risque de transmission des pathogènes aux humains.

### Mécanismes existants au sein de la CMS visant à lutter contre les maladies de la faune sauvage

3. La CMS examine les maladies de la faune sauvage depuis la COP8 en 2005 en définissant des missions et des domaines de compétence relevant de la Convention en la matière par toute une série de résolutions des COP et en élaborant des mécanismes permettant d'exécuter ces missions. Ces missions et domaines sont consolidés dans la Résolution 12.6 intitulée *Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices*.
4. La Résolution 12.6 reconnaît le rôle que jouent la CMS et son Conseil scientifique en formulant des mesures concrètes, des recommandations et des directives au sujet de la nature et de l'étendue des risques présentés par d'autres maladies et espèces migratrices. Afin d'assumer son rôle, la CMS a établi divers mécanismes institutionnels et techniques :
  - le Groupe d'étude scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage ;
  - le Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages ;
  - le Groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies, établi par le Conseil scientifique.
5. Le **Groupe d'étude scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage** a été créé en 2011 et constitué conjointement par la FAO et la CMS. Les membres sont des organisations à vocation scientifique dans ce domaine, des associations ou des experts en matière de santé des êtres humains, de la faune sauvage, des animaux d'élevage et des écosystèmes. Le Groupe d'étude a pour objectif d'assurer la coordination, de partager des informations fondées sur la science et de mener des activités de sensibilisation sur les maladies jugées prioritaires ainsi que sur les questions liées à la santé de la biodiversité et des écosystèmes dans le cadre des AME concernés, en appui aux processus décisionnels. Ce groupe d'étude est actuellement inactif.
6. Le **Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages** a été créé en 2005 par les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA en réponse aux préoccupations concernant le rôle des oiseaux migrateurs en tant que vecteurs potentiels du virus de la grippe aviaire hautement pathogène (HPAI) de sous-type H5N1. Depuis juin 2007, le Groupe d'étude est coprésidé par la FAO et le Secrétariat de la CMS. Il a pour objectif de rassembler les conseils scientifiques relatifs aux répercussions de la propagation de la grippe aviaire sur la conservation et au rôle des oiseaux migrateurs en tant que vecteurs du virus. Il vise également

à émettre des avis sur les causes profondes de la grippe aviaire ainsi que sur des mesures valables sur le plan technique permettant de lutter contre celle-ci, et à élaborer des systèmes d'alerte avancée. Dans la résolution 12.6, le Secrétariat est prié de veiller à ce que la Convention continue d'assurer un rôle de chef de file au sein du Groupe d'étude et demande instamment au Conseil scientifique, en collaboration avec le Groupe d'étude et par son intermédiaire, de fournir une contribution pertinente au titre de mesures concrètes visant à réduire le risque de transmission des maladies entre les oiseaux sauvages, captifs et domestiques, auxdits organismes en mettant au point des plans d'intervention d'urgence et de gestion des zones humides en rapport avec la HPAI.

7. Le **Groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies** a été créé en 2007, dans le cadre du Conseil scientifique de la CMS. Dans la résolution 12.6, le Secrétariat de la CMS est prié, en collaboration avec le Conseil scientifique et le groupe de travail, de faire des recommandations au sujet de la nature et de l'étendue des risques présentés par d'autres maladies véhiculées par les espèces migratrices ainsi que sur les domaines dans lesquels pourraient intervenir les Parties pour résoudre cette question.
8. D'autres initiatives, y compris l'initiative « Une seule santé » de l'OMS, la FAO et l'OIE, connaissent un élargissement de leur champ d'action afin d'y inclure une nouvelle approche axée sur les liens qui existent entre la faune sauvage et la santé humaine. Par le passé, l'attention était portée sur les effets négatifs de la faune sauvage sur les êtres humains et les animaux domestiques, et non sur les effets de l'exploitation de la faune sauvage et de la destruction des habitats sur la conservation. Le PNUE a rejoint l'initiative « Une seule santé » en 2020 et contribue à orienter davantage l'attention sur les conséquences des activités humaines sur la faune sauvage et la nature ainsi que sur les risques qui en découlent pour la santé humaine. Une avancée importante récente en la matière a été la création d'un Conseil d'experts de haut niveau « Une seule santé », auquel participent les quatre agences et d'autres experts internationaux clés en matière de sciences humaines, animales, environnementales et sociales. Le Conseil est chargé de rassembler, de diffuser et de faire connaître les informations scientifiques fiables sur les liens qui existent entre la santé humaine, animale et environnementale, en vue d'aider les pouvoirs publics à prendre des décisions appropriées permettant de faire face aux crises futures et d'informer les citoyens. Toutefois, il est nécessaire d'accorder une attention aux questions particulièrement liées aux espèces migratrices.

#### Migrations et dynamiques des maladies de la faune sauvage

9. Si certaines espèces migratrices sont responsables de la propagation de zoonoses, il a été démontré que la migration réduisait la transmission des maladies chez certaines espèces. La diminution de la durée des migrations ou leur disparition entraînent ainsi une hausse de la charge d'agents pathogènes.
10. Étant donné que les pressions exercées sur les espèces migratrices et leur habitat devraient continuer de s'intensifier au cours des décennies à venir, y compris les effets sur le comportement migratoire, il est urgent d'examiner de plus près les liens entre les migrations animales et les dynamiques d'infection. Des études ont été menées sur le sujet mais il n'existe aucun examen récent des connaissances scientifiques. Un tel examen pourrait guider les travaux relevant des mécanismes de la CMS concernés, tels que le groupe de travail mentionné ci-dessus sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies, établi par le Conseil scientifique, et le groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages. Les missions en la matière définies pour le Conseil scientifique et le Secrétariat figurent dans la Résolution 12.6.

## Discussion et analyse

### *Reprise des travaux du Groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies*

11. Le Groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies, établi par le Conseil scientifique, prévoit un mécanisme approprié visant à accroître l'attention sur ces questions.
12. Compte tenu de l'important regain d'intérêt pour cette question, le Conseil scientifique pourrait envisager la reprise des travaux du Groupe de travail, qui serait chargé d'élaborer et de superviser les éléments du programme de travail du Comité de session en lien avec les maladies de la faune sauvage. Les mesures à prendre en ce sens pourraient inclure : i) un nouvel appel à candidature pour devenir membre du Groupe de travail, qui serait d'abord envoyé aux membres du Conseil et ensuite, le cas échéant, aux organisations partenaires compétentes ; ii) la définition du mandat du Groupe de travail et iii) l'élaboration d'un programme de travail pour la période intersessions.
13. La présidence du Groupe de travail pourrait être assurée par le nouveau conseiller pour les EEE/maladies de la faune sauvage nommé par la COP. Celui-ci devrait être nommé entre les sessions par le Comité permanent en concertation avec le Comité de session.

### *Réalisation d'une étude sur la dynamique des migrations et des maladies de la faune sauvage*

14. Le Secrétariat a examiné avec les Parties et d'autres donateurs éventuels l'intérêt de soutenir sur le plan financier la réalisation d'une étude sur la dynamique des migrations et les maladies de la faune sauvage. La présente réunion sera l'occasion pour le Comité de session du Conseil scientifique de contribuer au mandat consacré à cette étude.

## Actions recommandées

15. Il est recommandé au Comité de session :
  - a) de prendre acte du présent document ;
  - b) d'examiner les missions en vigueur de la Conférence des Parties en matière de maladies de la faune sauvage ;
  - c) de contribuer au mandat consacré à l'examen des connaissances scientifiques disponibles en ce qui concerne les liens entre les migrations animales et les dynamiques d'infection ;
  - d) d'examiner la reprise des travaux et de renouveler la mission du Groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies.